

Règlement du Jeu « La ruée vers l'or »

Huissier

Ce règlement est déposé à l'étude
SCP LEVESQUE-CALLARD-BREHERET,
Huissiers de Justice,
demeurant 1, rue Auguste Saupin – 44120 VERTOU CEDEX.

Société organisatrice :

ARMOR SA

20 rue Chevreul

BP 90508

44105 Nantes Cedex

dont le siège social est situé au 20 rue Chevreul

44105 Nantes Cedex.

Au capital de 10.299.450 euros, inscrite au RCS de Nantes sous

le Numéro 857 800 692

et représentée par Mme LANSAC Sophie, ARMOR SA

Jeu «La ruée vers l'or»

Article 1

La société ARMOR SA 20 rue Chevreul, BP 90508, 44 105 Nantes Cedex organise, du **01 Mars 2009 au 31 Décembre 2009** inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat permettant aux personnes ayant fourni les justificatifs (décrits en article 3), de participer aux tirages au sort « Package Apple », « Voyage en Californie pour deux », « Scooter » et « Package vignoble » dans le cadre de l'opération « La ruée vers l'or », mise en place par la société ARMOR SA et ses différents partenaires contractuels.

Article 2

La participation à ce jeu est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la France métropolitaine (Corse et Monaco compris). Sont exclus du jeu le personnel des sociétés co-organisatrices et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur conjoint, ascendants et descendants en ligne directe.

Article 3

L'opération « La ruée vers l'or » répond au principe suivant ;

Durant toute la durée de l'opération, à savoir du 01 Mars au 31 Décembre 2009, 4 jeux sont organisés sur 4 périodes différentes, et 4 cadeaux différents sont à gagner. En voici le descriptif :

- Du 01 Mars au 30 Avril 2009 aura lieu le jeu « Package Apple », le gagnant du tirage au sort remportera un package Apple comportant : un ordinateur portable Apple MacBook, un Apple iPod Touch et un iPhone 3G. Ce pack sera envoyé dans les deux mois suivants le tirage au sort du gagnant.
- Du 01 Mai au 30 Juin 2009 aura lieu le jeu « Voyage en Californie pour 2 », le gagnant du tirage au sort remportera un voyage en Californie pour deux personnes, valable jusqu'en Mars 2010.
- Du 01 Septembre au 31 Octobre 2009 aura lieu le jeu « Scooter », le gagnant du tirage au sort remportera un scooter 125 cm³. Ce scooter sera livré dans les deux mois suivants le tirage au sort du gagnant.

- Du 01 Novembre au 31 Décembre 2009 aura lieu le jeu « Package vignoble », le gagnant du tirage au sort remportera un bon pour un week-end en SPA Vinothérapie ainsi qu'un droit sur une micro-parcelle de vigne afin de participer à la fabrication de son propre vin. Ce pack sera envoyé dans les deux mois suivants le tirage au sort du gagnant.

La participation au jeu « La ruée vers l'or » peut se faire de 2 manières :

1- Avec preuve d'achat : du 01 Mars au 31 Décembre 2009, les personnes désirant participer au tirage au sort doivent envoyer, sur papier libre, leurs coordonnées complètes :

- Nom, Prénom.
- Adresse complète.
- Numéro de téléphone.
- Adresse e-mail (facultatif).

Ainsi que leurs preuves d'achats de consommables ARMOR.

2 – Sans Preuve d'achat : du 01 Mars au 31 Décembre 2009, les personnes désirant participer au tirage au sort doivent faire une demande de bulletin de participation¹ à la société organisatrice, par simple envoi d'un e-mail (goldencartridge2009@armor-group.com).

Une seule participation par personne et par foyer est prise en compte (même nom et même adresse postale) pour toute la durée de l'opération. Le remboursement des frais engagés pour l'expédition s'effectuera par timbre, sur la base du tarif lent en vigueur, sur demande conjointe à l'envoi initial. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) sera effectué.

Les bulletins de participation ne seront valables que pour le jeu de la période concernée, le cachet de la poste faisant foi. Ainsi :

- les bulletins envoyés du 01 Mars au 30 Avril 2009 ne seront valables que pour le jeu « Package Apple ».
- les bulletins envoyés du 01 Mai au 30 Juin 2009 ne seront valables que pour le jeu « Voyage en Californie pour 2 ».
- les bulletins envoyés du 01 Septembre au 31 Octobre 2009 ne seront valables que pour le jeu « Scooter ».
- les bulletins envoyés du 01 Novembre au 31 Décembre 2009 ne seront valables que pour le jeu « Package vignoble ».

Article 4

Nombre total de gagnant : 4, répartis comme suit :

- 1 gagnant par tirage au sort pour l'opération « Package Apple », opération ayant lieu du 01 Mars au 30 Avril 2009.
- 1 gagnant par tirage au sort pour l'opération « Voyage en Californie pour 2 », opération ayant lieu du 01 Mai au 30 Juin 2009.
- 1 gagnant par tirage au sort pour l'opération « Scooter », opération ayant lieu du 01 Septembre au 31 Octobre 2009.
- 1 gagnant par tirage au sort pour l'opération « Package vignoble », opération ayant lieu du 01 Novembre au 31 Décembre 2009.

¹ Cf Annexe I « Bulletin de Participation »

Article 5

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

Pour être valable, le bulletin de participation au tirage au sort² ou le papier libre devront impérativement mentionner lisiblement le NOM, le PRENOM, COMMUNE, CODE POSTAL et le lieudit ou la RUE et le NUMERO de cette dernière. Et OBLIGATOIREMENT un numéro de téléphone. Ils ne devront comporter aucune mention qui le rendrait nul. Le bulletin et le papier libre devront être complétés de manière manuscrite et lisible.

Article 6

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

En cas de force majeure, indépendante de la volonté de la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit de changer le lot d'un tirage au sort par un autre lot de même valeur.

Article 7

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix. Le présent règlement est déposé à l'étude **SCP LEVESQUE-CALLARD-BREHERET**, Huissiers de Justice, demeurant 1, rue Auguste Saupin – 44120 VERTOU CEDEX. Le règlement est consultable dans son intégralité, et ce gratuitement, par toute personne qui en fait la demande par courrier uniquement, à l'adresse suivante : ARMOR SA, Service Marketing, 20 rue Chevreul BP90508, 44105 Nantes Cedex. Le remboursement des frais engagés pour la demande écrite du règlement de jeu s'effectuera par timbre, sur la base du tarif lent en vigueur, sur demande conjointe à l'envoi initial. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera effectué.

Article 8

Les tirages au sort seront effectués, par la société organisatrice, aux dates suivantes:

- « Package Apple », le 11 Mai 2009 avant minuit.
- « Voyage en Californie pour deux », le 10 Juillet 2009 avant minuit.
- « Scooter », le 6 Novembre 2009 avant minuit.
- « Package vignoble », le 8 Janvier 2010 avant minuit.

Les gagnants seront contactés par téléphone par la société organisatrice. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non-valide.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Article 9

Dans le cas où un gagnant ne sera pas joignable dans un délai de 2 mois après la date du tirage au sort, le lot qui lui a été attribué restera la propriété de la société organisatrice sans aucun droit de recours dudit gagnant.

² Cf Annexe I « Bulletin de Participation »

Article 10

Le gagnant autorise la Société organisatrice à citer ses nom, prénom et adresse pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre rémunération, droit ou avantage quelconque autre que le lot reçu.

Le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser sur son site Internet et à titre indicatif son prénom, son nom et sa ville sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre les lots reçus. En cas de refus, le gagnant renonce expressément à son prix.

Article 11

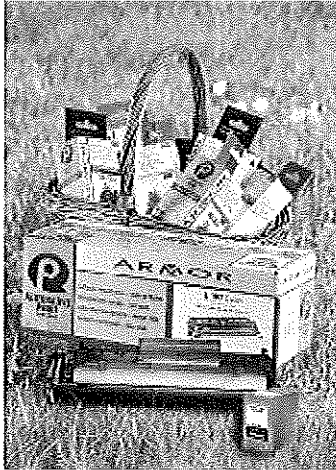
Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « loi informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaire à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de ladite loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

Fait le 12 Novembre 2008, à Nantes.

ANNEXE 1

Bulletin de participation

BULLETIN DE PARTICIPATION – ARMOR « LA RUEE VERS L'OR »



Pour participer au grand jeu ARMOR « La ruée vers l'or »,
merci de bien vouloir remplir le présent bulletin et de nous le
renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous :

RAISON SOCIALE :

NOM

PRENOM

N° RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

N° TELEPHONE : / / / /

ARMOR SA 20 rue Chevreul, BP90508, 44105 Nantes Cedex – Capital Social : 10.299.450 € - SIREN : 857 800 692 RCS Nantes.

A renvoyer à : ARMOR SA
 Service Marketing
 20 rue Chevreul
 BP90508
 44105 Nantes Cedex

ouper selon les pointillés